

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20191024-126-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2019

N° 126/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 16 octobre 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 31 octobre 2019,

Objet de la délibération :
Office de Tourisme : Adoption des nouveaux statuts de l'EPIC OT Destination Loue Lison applicable à partir du mois d'avril 2020

| Nombre de membres) | |
|-----------------------|----|
| - En exercice : | 99 |
| - Présents titulaires | 56 |
| - Absent(e)s : | |
| · Dont suppléé(e)s | 5 |
| · Dont représenté(e)s | 8 |
| · Excusé(e)s : | 11 |
| · Non excusé(e)s : | 19 |
| - Votants | 69 |

Résultat du vote

| | |
|----------------|----|
| - Pour : | 69 |
| - Contre : | |
| - Abstention : | |

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le vingt-quatre octobre,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Trepot sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'octobre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice, M. Bole Léon quitte la séance à 21h30 (avant tous votes) et M. Bonnefoi Frédéric à 22h50.

Procuration Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Chanudet Djamila à Mme Galmiche Christelle, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Pernin Daniel, M. Amiez Yves à M. Ducret Sylvain, Mme Bournez Estelle à Mme Groleau Colette, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Chatelain Claude à M. Dard Pierre, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique.

Suppléé(e)s Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Bergier Jean-Louis par M. Gosse Pascal, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard

Excusé(e)s Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique, Faillenet Bernadette, Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Bole Léon à partir de 21h30, Guillaume Frédéric, Daudey Pierre, Maugain Romuald, Maire du Poset Thierry & Bourquin Michel

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Bardey Philippe, Debray Michel, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Bole Joel, Simon Gillies & Quété Gérard.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Pierre Bruchon, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu les statuts de l'EPIC "Office de Tourisme Destination Loue Lison" en date du 20/02/17, notamment l'article 2 du chapitre 1 sur la composition du Comité de Direction (CODIR) à 41 membres titulaires et 41 suppléants,

Considérant les difficultés récurrentes pour obtenir le quorum et pour s'adapter à la réalité de la représentation des acteurs privés, il a été proposé aux membres du Comité de Direction le 8 Octobre 2019 de réduire le nombre de membres au sein du Comité de Direction, comme suit :

- 16 conseillers communautaires et 16 suppléants, désignés par le conseil communautaire contre 21 titulaires et 21 suppléants actuellement,
- 15 représentants des acteurs du tourisme et des organismes de tourisme et 15 suppléants contre 20 titulaires et 20 suppléants actuellement,

| | |
|--|---|
| Conseillers communautaires | 16 titulaires - 16 suppléants |
| Collège des Acteurs Touristiques et Organismes de Tourisme | 15 titulaires - 15 suppléants |
| Hôtellerie classée (ou en cours) / restauration | 2 représentants : 2 titulaires et 2 suppléants |
| Meublé de tourisme, gîte, chambre d'hôte classé ou labellisé (ou en cours) | 2 représentants : 2 titulaires et 2 suppléants |
| Hôtellerie de plein air classée (ou en cours) | 2 représentants : 2 titulaires et 2 suppléants |
| Site touristique / musée / équipement de loisirs / évènementiel | 3 représentants : 3 titulaires et 3 suppléants |
| Musée Gustave Courbet / Pôle Courbet | 1 représentant : 1 titulaire et 1 suppléant |
| Saline royale d'Arc-et-Senans | 1 représentant : 1 titulaire et 1 suppléant |
| Association de Commerçants, artisans métiers d'art, producteurs | 2 représentants : 2 titulaires et 2 suppléants |
| Comités d'animation à vocation touristique | 2 représentants : 2 titulaires et 2 suppléants |

De plus, pour faire face aux absences récurrentes non excusées de certains membres, il est proposé après validation du conseil juridique de la Fédération des Offices de Tourisme de France, d'ajouter la mention ci-dessous, aux statuts de l'OTDLL :

« En cours de mandat, le conseil communautaire est saisi par le Président de l'office de tourisme pour inscrire à son plus proche ordre du jour la nouvelle désignation ou élection d'un membre du Comité de Direction dès que lors qu'il a été constaté une absence non excusée à trois reprises par un membre précédemment désigné ou élu. Le membre concerné est informé de cette démarche et appelé à présenter ses observations avant la réunion du conseil communautaire. Le nouveau membre est élu ou désigné pour le temps restant jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire. »

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ⇒ Valide la modification des statuts de l'office de tourisme pour la représentation des membres au sein du Comité de Direction telle que détaillée ci-dessus,
- ⇒ Valide la mention citée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 24.10.19

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS